

Tarifs des cotisations annuelles* :

Type de licence	Loisirs		Compétition
	Saison complète	A partir du 01/01/2022	Saison complète
Poussins - Benjamins (2011 et +)	70 €	35 €	80 €
Minimes - Cadets (2007 à 2010)			80 €
Juniors (2004 à 2006)			90 €
Seniors - Vétérans (2003 et avant)			100 €

*Renouvellement de licence gratuit et -50% pour toutes nouvelles féminines senior (+18 ans) !

Horaires des entraînements:

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi		Vendredi	
Sénior loisirs libre 14h-16h30	Adultes Libre 19h30-22h	Ping éveil 4-6 ans Encadré 13h45-14h40	Semaine A	Semaine B	Semaine A	Semaine B
			7-10 ans Encadré 17h30-18h45		11-16 ans & Handisport Encadré 18h30-20h	11-16 ans & Handisport Libre 18h-20h
		Cours individuel jeune* 14h45-15h30	15 ans et +* Encadré 18h45-20h00	Section féminine 18h45-19h45		
		11-14 ans & Handisport Encadré 15h30-17h	Sénior loisirs Libre 19h30-22h		Tous Libre 18h30-22h**	

* Sur réservation

** -15ans jusqu'à 20h

Auto-questionnaire ou certificat médical ?

Pour les mineurs, le certificat médical est remplacé par un questionnaire de santé. Toutefois, les réponses à ce questionnaire peuvent conduire à l'obligation de fournir un certificat médical.

Pour les adultes, vous pouvez remplir l'auto-questionnaire de la FFTT à condition d'avoir fourni un certificat médical de moins de 3 ans (postérieur au 30 Juin 2018) et d'être licencié en continu depuis cette date.

Les formulaires sont disponibles sur le site du TTM (section dossier d'inscription) :

<http://montrondtt.fr>

Formulaire d'inscription

Saison 2021/2022

Tennis de Table



Montrond-les-Bains

Joueur(se) :

Nom : Prénom :

Nom de naissance :

Date de naissance :

Code postal et ville de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Téléphone (portable) : Téléphone (fixe) :

Adresse email :

Parents ou tuteur légal:

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphones* : Portable :

(* A renseigner en cas
d'urgence) Travail :

Domicile :

Adresse email :

Pièces à fournir:

Pour les mineurs : un questionnaire de santé (voir paragraphe consacré).

Pour les adultes : certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table ou auto-questionnaire médical (voir paragraphe consacré).

Tennis de table Montrondais

Salle Thomas, 291 Avenue de la Route Bleue, 42210 Montrond-les-Bains.



<https://www.facebook.com/tennisdetablemontrondais>
<http://montrondtt.fr>

Autorisation parentale et droit à l'image

Je, soussigné(e) Monsieur - Madame

Nom : Prénom :

autorise mon enfant : à :

- pratiquer le tennis de table au sein du Tennis de Table Montrondais pour la saison 2021/2022.
- être transporté dans le cadre des activités de l'association par un autre parent ou un membre de l'association.
- se rendre seul et à repartir seul lors des entraînements et compétitions. Je décharge l'association de toutes responsabilités, les éducateurs ayant pour mission d'être présents aux horaires de la séance.

autorise l'association à :

- agir au mieux dans l'intérêt de l'enfant en cas d'accident nécessitant une hospitalisation urgente ou une consultation médicale. Je m'engage à rembourser les frais éventuels d'hospitalisation ou de soins.

Droit à l'image*

J'autorise l'association à reproduire et communiquer au public les photographies me représentant ou représentant mon enfant sur les terrains, dans les salles de sport, dans les salles de réunions, ou tout autre lieu lors de manifestations relatives à la vie du club. Les photographies ne doivent en aucun cas nuire à l'adhérent. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par l'association, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, sans limitation de durée.

Fait à : le :

Signature :

.....

* En cas de refus, rayer le paragraphe.

Extraits du Règlement Intérieur

Article 8 : Sanctions vis à vis des adhérents

Le Comité Directeur peut prendre la décision de sanctionner un adhérent dans les cas suivant :

- Non règlement de la cotisation,
- Mauvais comportement en compétition,
- Mauvais comportement à l'entraînement.
- Non respect de la loi en vigueur.

Les sanctions possibles sont :

- Avertissement,
- Exclusion provisoire (au maximum deux rencontres) des équipes ou exclusion définitive,
- Exclusion provisoire ou définitive de l'association.

Article 9.3 : Règlement sportif

Tout licencié de l'association s'engage à respecter les règles du jeu et l'esprit sportif.

Lors des entraînements et des compétitions à domicile, les joueurs participent à l'installation et au rangement de la salle.

Le club fournit un maillot à tous les participants aux compétitions officielles. Le joueur s'engage à porter ce maillot à l'occasion de toutes les compétitions officielles aussi bien par équipes qu'individuelles.

Matériels

Afin de faciliter votre 1er achat de raquette, le club pourra vous conseiller sur le modèle à choisir.

Le club dispose également de raquettes de prêts pour les premières séances.

Reprise de la saison

Le vendredi 3 Septembre : tournoi d'été.

Le mercredi 8 septembre : reprise des entraînements avec entraîneur

